III

AMBASSADES, LÉGATIONS ET CONSULATS. — MINISTÈRES. — PRINCIPALES ADMINISTRATIONS ET GRANDS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. — POLICE. — POSTE. — TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE. — CHANGEURS. — CERCLES ET CLUBS.

AMBASSADES, LÉGATIONS ET CONSULATS

La plupart des nations civilisées sont représentées à Paris par des ambassadeurs ou par des consuls, auxquels il faut s'adresser en cas de litige avec les administrations françaises, et pour faire viser et légaliser les passeports. Nous indiquons, autant que possible, les heures d'ouverture des chancelleries et le montant des frais de visa.

Allemagne, rue de Lille, 78.

Angleterre, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 39. — De 11 h. à 2 h. Visa gratis.

Argentine (Confédération), rue de Berlin, 5. — De 1 h. à 3 h.

Autriche-Hongrie, rue Las-Cases, 7 et 9. — De 1 h. à 3 h. Visa, 5 fr.; légalisation, 6 fr.

Bavière, rue de Berri, 5. — De 1 h. à 3 h. Visa gratis pour les Bavarois.

Belgique, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 155. — De midi à 2 h.

Bolivie (République de), rue de l'Échiquier, 27, et boulevard Malesherbes, 23.

Brésil, rue de Téhéran, 13 et 17. — De midi à 3 h. Visa gratis.

Chili, avenue de la Grande-Armée, 15.

Chine, place d'Eylau, 7.

Colombie (États-Unis de la), rue Lincoln, 1.

Costa-Rica (République de), consulat, rue de Rennes, 71.

Danemark, rue de Courcelles, 29. — De 1 h. à 3 h. Visa gratis.

Équateur, boulevard Haussmann, 21.

Espagne, rue Saint-Dominique, 53. — De 1 h. à 4 h. Le visa des passeports a lieu au consulat d'Espagne, rue Washington, 32, de 1 h. à 4 h.

États-Unis d'Amérique, place des États-Unis, 6.

Grèce, rue de l'Arcade, 15. — Visa au consulat général, rue Taitbout, 20.

Guatemala, rue Copenhague, 3.

Haïti, rue Montaigne, 5.

Haw ï, avenue Hoche, 13.

Honduras, rue des Sablons, 81.

Italie, rue de l'Université, 67. — De 11 h. à 2 h. Visa, 3 fr.; légalisation, 6 fr.

Japon, avenue Marceau, 75.

Liberia (République de), rue des Petits-Hôtels, 34.

Luxembourg, boulevard des Capucines, 37.

Madagascar, avenue des Champs-Élysées, 65.

Mexique (États-Unis du), rue de Naples, 53.

Monaco (Principauté de), boulevard de la Tour-Maubourg, 5.

Nicaragua (République du), rue de Provence, 34.

Orange (République d'), rue d'Enghien, 24.

Paraguay (République du), rue Taitbout, 37.

Pays-Bas, avenue Bosquet, 2. De 1 h. à 3 h. — Consulat, avenue Bosquet, 2. De 10 h. à 11 h. 1/2 et de 4 h. à 6 h. Légalisation, 2 fr. 10 c.; visa, 5 fr. 25 c.

Pérou (République du), avenue d'Iéna, 52. — De 2 h. à 5 h.

Perse, avenue Carnot, 11.

Portugal, avenue de Friedland, 30.

République dominicaine, rue Balzac, 1.

Roumanie, rue Lord-Byron, 10.

Russie, rue de Grenelle, 79. — Visa, de 1 h. à 4 h.

Saint-Marin (République de), rue de la Tour (Passy), 38.

Saint-Siége, avenue Bosquet, 2. — De 3 h. à 9 h. Visa, 3 fr.; légalisation, 5 fr.

San Salvador, rue Fortuny, 20. — Consulat, cité Rougemont, 6. De 9 h à 5 h.

Serbie, rue de Rivoli, 240.

Siam, Rue de Saint-Pétersbourg, 41.

Suède et Norvège, avenue Montaigne, 29. — De midi à 2 h. Le visa n'est pas nécessaire pour aller en Suède et en Norvège.

Suisse, rue Blanche, 3. — De 10 h. à 3 h.

Turquie, rue Laffite, 17. — De 1 h. à 4 h.

Uruguay (République de l'), rue de Logelbach, 4.

Vénézuéla, rue de la Bienfaisance, 37.

Zanzibar, avenue des Champs-Élysées, 65.

MINISTÈRES

Tous les ministres et les secrétaires généraux des ministères donnent des audiences aux personnes qui en font la demande par écrit, en spécifiant l'objet dont elles désirent les entretenir. La lettre de réponse indique le jour et l'heure de la réception.

Ministère de la justice, place Vendôme, 11 et 13, et rue Cambon, 36; le public n'est point admis dans les bureaux; il est reçu par les directeurs, les vendredis, de 2 h. à 4 h. Le bureau des légalisations est ouvert tous les jours non fériés, de midi à 2 h.

Ministère des affaires étrangères, rue de l'Université, 130.

Ministère de l'intérieur et des cultes, place Beauveau (faubourg Saint-Honoré). — Direction de l'administration départementale et communale, rue Cambacérès, 7 et 9; de la presse, id. — Direction du secrétariat et de la comptabilité, rues de l'Université, 176, Cambacérès, 7, et de Varennes, 78 *bis*. — Direction de l'administration pénitentiaire, rue de Grenelle, 103. — Administration des cultes, rue de Bellechasse, 66.

Ministère des finances, rue de Rivoli, au Louvre.

Ministère de la guerre, rue Saint-Dominique, 14, et boulevard Saint-Germain, 231. Bureaux, rue Saint-Dominique, 10, ouverts, le mardi et le samedi, de midi à 2 h., pour l'enregistrement et les renseignements. — Dépôt des fortifications, même rue, 8. — Gouvernement militaire de Paris, place Vendôme, 9, et rue Cambon, 28

CAPILLA ALFONSINA
DEL IVOTECA UNIVERSITARIA

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES, rue Royale, 2.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, rue de Grenelle, 110. — Direction des Beaux-Arts, rue de Valois, 3 (Palais-Royal).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, boulevard Saint-Germain, 211, 246 et 248. — Bureaux ouverts les mardis et vendredis, de 2 h. à 4 h. 1/2.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE, boulevard Saint-Germain, 244, et rue de Varennes, 76 et 78. — Bureaux ouverts de 2 h. à 4 h., le mardi et le vendredi.

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES, à l'hôtel des Postes, place du Carrousel, et rue de Grenelle, 99, 101 et 105. — Direction de Paris, place du Carrousel.

PRINCIPALES ADMINISTRATIONS ET GRANDS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

N. B. — Pour les palais, musées, bibliothèques, etc., *V.* ci-dessous jours et heures de l'ouverture des monuments, musées, etc.; pour les adresses particulières, consulter l'*Annuaire-Almanach* (*Didot-Bottin*) *du commerce* (on le trouve dans la plupart des hôtels, des cabinets littéraires et des cafés importants).

Académie de Médecine, rue des Saints-Pères, 49.
Administration de l'Assistance publique, place de l'Hôtel-de-Ville, 3; entrée des bureaux, quai de Gesvres, 4, et avenue Victoria, 3.
Administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, au Louvre, pavillon Colbert.
Administration de l'Octroi, place de l'Hôtel-de-Ville, 9.
Administration des Contributions directes, au Louvre.
Administration des Contributions indirectes, place du Carrousel.
Administration des Douanes, au Louvre.
Administration des Eaux et Forêts, au Louvre.
Administration des Monnaies et Médailles, quai Conti, 11 (Hôtel de Monnaies).
Administration des Pompes funèbres, rue d'Aubervilliers, 104.
Administration des Postes et des Télégraphes, rue de Grenelle, 99, 101, 105, place du Carrousel et rue des Tuileries.
Administration municipale, au palais des Tuileries (pavillon de Flore).
Atelier général du Timbre, rue de la Banque, 9 et 11.
Banque de France, rue Croix-des-Petits-Champs et rue de la Vrillière, 1 et 3.
Chambre de Commerce, au Tribunal de Commerce.
Collége de France, rue des Écoles (place de Cambrai).
Conservatoire de Musique et de Déclamation, faubourg Poissonnière, 15.
Conservatoire des Arts et Métiers, rue Saint-Martin, 292.
Cour des Comptes, au Palais-Royal.
Dépôt central de l'artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin.
Dépôt des fortifications, rue Saint-Dominique, 8.
Direction générale des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60.
Direction des Beaux-Arts, rue de Valois, 3 (Palais-Royal).
Direction générale des Manufactures de l'État, au Louvre.

Direction générale des Musées, au Louvre.
École centrale des Arts et Manufactures, rue des Coutures-Saint-Gervais, et rue Thorigny, 7.
École d'application des Manufactures de l'État, quai d'Orsay, 57.
École d'application d'État-Major, rue de Grenelle, 138.
École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, 14.
École des Mines, boulevard Saint-Michel, 60 et 62.
École des Ponts-et-Chaussées, rue des Saints-Pères, 28.
École des Chartes, rue des Francs-Bourgeois, 58.
École Normale supérieure, rue d'Ulm, 45.
École Polytechnique, rue Descartes, 1, 3, 5 et 21.
École spéciale de Médecine et de Pharmacie militaires à l'hôpital du Val-de-Grâce, rue Saint-Jacques, 277 *bis*.
Grande chancellerie de la Légion d'honneur, rue de Lille, 64, et rue de Solférino, 1.
Hôtel des ventes mobilières, rue Drouot, 5 (vente publique des livres salle Sylvestre, rue des Bons-Enfants).
Imprimerie nationale, rue Vieille-du-Temple, 87.
Institut de France, quai Conti, 25.
Intendance militaire, rue Saint-Dominique, 16.
Mont-de-Piété, rue des Francs-Bourgeois, 55.
Préfecture de la Seine, aux Tuileries (pavillon de Flore).
Préfecture de police, boulevard du Palais, 7.

POLICE

La Préfecture de police est située boulevard du Palais, 7, et rue de la Cité. Le bureau des passeports est installé dans les nouveaux bâtiments qui s'élèvent sur le quai des Orfévres. Tout demande de passeport doit être faite d'abord au commissaire de police du quartier, en présence de deux témoins, patentés, domiciliés dans ce même quartier, et attestant l'identité du demandeur. Le commissaire de police délivre alors au demandeur un certificat avec lequel il se rend à la Préfecture. Les passeports non périmés peuvent être renouvelés sur leur simple présentation à la Préfecture de police. Un droit de 2 fr. est perçu pour les passeports à l'intérieur, et un droit de 12 fr. pour les passeports à l'étranger.

Les réclamations qui ne portent pas sur des faits graves, et les plaintes dressées contre des agents de la préfecture de police, des maîtres ou propriétaires d'établissements publics tels que bals, hôtels, restaurants, cafés, des compagnies ou sociétés anonymes, des administrations de chemins de fer ou de voitures publiques, des cochers de fiacre ou de remise, des commissionnaires..... en un mot, contre toute personne et toute institution, spécialement placée sous la surveillance de la Préfecture de police, doivent être adressées directement et par écrit à M. 1

CAPILLA ALFONSINA
BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

préfet de police, qui apprécie la suite qu'il convient d'y donner et répond ou fait répondre s'il le juge convenable.

Dans tous les cas, au contraire, qui présentent un caractère de gravité et d'urgence, par exemple quand il s'agit de crimes ou de délits, c'est au commissaire de police qu'il faut s'adresser, soit par écrit, soit encore mieux verbalement.

Les objets trouvés sur la voie publique ou dans les voitures sont déposés à la Préfecture de police. En conséquence, pour rentrer en possession d'un objet perdu, il faut le réclamer par lettre au Préfet de police, en donnant tous les renseignements de nature à faciliter les recherches, tels que la description exacte de l'objet, l'heure et le lieu de la perte, l'indication du numéro de la voiture, etc.

Les plaintes contre les conducteurs d'omnibus et les contrôleurs des bureaux de correspondance peuvent être inscrites sur un registre spécial, déposé dans chaque bureau et que la police visite fréquemment.

Des gardiens de la paix stationnent ou circulent dans presque toutes les rues de Paris ; c'est à eux qu'il faut avoir recours tout d'abord si l'on a quelque contestation avec son cocher. On fera bien aussi de s'adresser à eux de préférence si l'on a besoin de quelques renseignements pour se guider au milieu du dédale des rues et des carrefours.

Les postes des gardiens de la paix établis sur un grand nombre de points de la voie publique, ainsi que les bureaux des commissaires de police, se font reconnaître le soir par des lanternes rouges portant ces mots en lettres blanches : *Poste de police* ou *Commissaire de police.... quartier.*

POSTE

L'Administration des postes (place du Carrousel), qui forme avec l'Administration des télégraphes, un ministère spécial, a le monopole du transport des lettres, journaux, feuilles à la main, ouvrages périodiques, paquets et papiers du poids d'un kilogramme et au-dessous.

Les paquets de papier dépassant le poids d'un kilogramme ne doivent contenir aucune lettre ou note ayant le caractère d'une correspondance.

Toute contravention portant atteinte au monopole attribué par les lois à la poste est punie d'une amende de 150 à 300 fr., avec affiche du jugement aux frais du contrevenant.

Prix du port des lettres partant de Paris.

Service de Paris pour Paris, et de Paris ou de France pour la France, Corse et Algérie comprises.

Lettres pesant 15 grammes et au-dessous :

Affranchies.	0,15 c.
Non affranchies.	0,30 c.

Lettres pesant 15 à 30 grammes :

Affranchies.	0,30 c.
Non affranchies.	0,60 c.

Lettres pesant plus de 30 grammes : 15 c. en plus pour les lettres affranchies, et 30 c. en plus pour les lettres non affranchies par chaque 15 grammes ou fraction de 15 grammes.

N. B. — A défaut de poids, on peut se servir de pièces de monnaie pour peser une lettre :

2 fr.	»	en argent	pèsent.	10 gr.
3	»	—	—	15
6	»	—	—	30
20	»	—	—	100, etc.

Cartes postales.

La taxe des cartes postales est fixée à 10 c. pour Paris, la France et l'Europe ; avec réponse payée, 20 c.

Lettres recommandées.

Ajouter au prix de l'affranchissement un droit fixe de. . . . 0,25 c.

Lettres chargées et objets de correspondance autres que les lettres, soumis à la formalité de la recommandation.

Ajouter, pour les lettres chargées, au prix de l'affranchissement un droit fixe de 25 c. et un droit de 10 c. par 100 fr. ou fraction de 100 fr.

Pour les objets recommandés autres que les lettres, acquitter un droit fixe de 25 c. et une taxe de 1 p. 100 de leur valeur jusqu'à 100 fr. et de 50 c. par chaque 100 fr. ou fraction de 100 fr. en plus.

On peut obtenir des avis de réception des valeurs déclarées et des lettres ou autres objets recommandés, en en faisant la demande au moment du dépôt et en payant un droit fixe de. . . . . 0,10 c.

Journaux et imprimés périodiques politiques ou non politiques.

Taxe : 0,02 c. jusqu'à 25 grammes ; au-dessus de ce poids, 0,01 c. par 25 grammes ou fraction de 25 grammes.

Les journaux circulant dans l'intérieur du département dans lequel ils sont édités ne payent que la moitié de la taxe, soit 1 c. pour tous les départements ; leur poids peut s'élever à 25 grammes pour la Seine et Seine-et-Oise, à 50 grammes pour les autres départements.

CAPILLA ALFONSINA
BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

Au-dessus de 50 grammes, la taxe supplémentaire est de 1/2 c. par 25 gr. ou fraction de 25 grammes.

Le centime entier est dû pour la fraction de centime du port total.

Circulaires, prospectus, livres, avis, cartes, circulaires électorales, papiers de commerce ou d'affaires, épreuves d'imprimerie et tous les imprimés expédiés sous bande.

	5 grammes et au-dessous	. . . .	0,01 c.
de 5	— à 10 grammes	. . . .	0,02
de 10	— à 15 —	. . . .	0,03
de 15	— à 20 —	. . . .	0,04
de 20	— à 50 —	. . . .	0,05

Au-dessus de 50 grammes, 5 centimes en plus par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Ces objets expédiés sous enveloppes ouvertes payent 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Échantillons.

Par 50 grammes ou fraction de 50 grammes, 0,05 c.

Les échantillons ne peuvent dépasser le poids de 500 grammes.

Hôtel des postes.

Poste restante. — Les lettres ordinaires et chargées, adressées poste restante à Paris, peuvent être retirées au bureau central, ouvert de 7 h. 1/2 du matin à 10 h. du soir (dimanches et fêtes, fermé à 5 h.), ainsi qu'aux bureaux de quartier lorsqu'ils sont spécialement désignés.

Affranchissement des lettres. — Réception des affranchissements, chargements, valeurs déclarées et valeurs cotées; vente de timbres-poste (ouvert de 8 h. du matin à 8 h. du soir, à 7 h. les jours fériés. Clôture des chargements, pour le départ du soir, à 4 h. 45 min.).

Affranchissement des imprimés. — Réception des journaux, imprimés de toute nature, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires (ouvert de 4 h. du matin à 8 h. du soir; dimanches et fêtes, fermé à 6 h.).

Caisse. — Dépôt et payement des articles d'argent (ouvert de 8 h. du matin à 8 h. du soir; dimanches et fêtes, fermé à 5 h.).

Rebuts et réclamations de Paris. — Réclamations des lettres adressées à Paris ou expédiées de Paris (ouvert de 8 h. du matin à 8 h. du soir; dimanches et fêtes, fermé à 5 h.).

Bureaux dans l'ancienne enceinte de Paris.

Ces bureaux, répartis au nombre de 50 dans tous les quartiers, sont ouverts au public tous les jours, depuis 8 h. du matin jusqu'à 8 h. du soir (dimanches et fêtes, fermés à 5 h.). Ils sont autorisés à délivrer et à payer des mandats internationaux.

La dernière levée a lieu à 5 h. 30 min., sauf dans les bureaux marqués d'un astérisque (*), où les lettres sont reçues jusqu'à 5 h. 45 min., et dans ceux marqués d'une croix (+), jusqu'à 6 h. La lettre T indique qu'un bureau de télégraphe est joint au bureau de poste.

1er Arr.	* Rue des Halles, 9, T. + Avenue de l'Opéra, 2, T. * Rue Cambon, 9. * Rue Saint-Denis, 90, T.
2e Arr.	* Rue d'Antin, 19. + Place de la Bourse, 4. + Rue de Cléry, 28, T.
3e Arr.	Place Ventadour. * Rue Réaumur, 47, T. * Boulevard Beaumarchais, 83. * Rue des Haudriettes, 4.
4e Arr.	Rue de la Tacherie, 4. * Boulevard du Palais (Tribunal de Commerce), T. Rue Saint-Antoine, 170.
5e Arr.	* Boulevard Saint-Germain, 23, T. Rue Monge, 88, T. Rue des Feuillantines, 91.
6e Arr.	* Rue Serpente, 18. Rue de Vaugirard, 36 (Luxembourg). Rue du Cherche-Midi, 53. * Rue Bonaparte, 21.
7e Arr.	Avenue Duquesne, 40, T. * Boulevard Saint-Germain, 242. Rue de Bourgogne, 2, T. Rue Saint-Dominique, 88 (Gros-Caillou), T. * Rue de Grenelle, 103, T.
8e Arr.	Avenue Marceau, 46, T. Boulevard Haussmann, 121, T. Rue Montaigne, 26. Avenue Friedland, 39, T. * Place de la Madeleine, 28. Boulevard Malesherbes, 101. * Rue d'Amsterdam, 19. Avenue des Champs-Élysées, 33, T.

CAPILLA ALFONSINA
BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

9e Arr.	* Rue Taitbout, 46. * Rue Milton, 1, T. Rue Lafayette, 35, T.
10e Arr.	Gare du chemin de fer du Nord. * Rue de Strasbourg, 10. * Rue d'Enghien, 21. Place de la République, 10, T. Rue des Écluses-Saint-Martin, 4.
11e Arr.	Boulevard Richard-Lenoir, 108, T. Boulevard Voltaire, 105, T. Boulevard de Belleville, 45, T.
12e Arr.	Rue Crozatier, 30. Boulevard Diderot, 19.
13e Arr.	Boulevard de l'Hôpital, 26 (gare d'Orléans).
14e Arr.	Avenue du Maine, 33, T. Boulevard Montparnasse, 174, T.

Bureaux dans les communes annexées.

La dernière levée s'y fait à 5 heures; à Auteuil, les levées ont lieu 5 minutes plus tôt que dans les autres bureaux.

12e Arr.	*Saint-Mandé*, rue du Rendez-Vous, 20. *Bercy*, rue de Charenton, 210. *Bercy*, rue Gallois, 12, T.
13e Arr.	*Gare d'Ivry*, rue Jeanne-d'Arc, 57, T. *Maison-Blanche*, avenue d'Italie, 77, T.
14e Arr.	*Montrouge*, avenue d'Orléans, 17, T. *Plaisance*, rue de l'Ouest, 81, T.
15e Arr.	*Vaugirard*, rue Blomet, 73, T. *Grenelle*, rue Lourmel, 33, T.
16e Arr.	*Auteuil*, rue Pierre-Guérin, 9, T. *Passy*. . . . rue Guichard, 9, T. place d'Eylau, 3, T. avenue de la Grande-Armée, 52, T.
17e Arr.	*Ternes*, rue de Villiers, 7, T. *Courcelles*, avenue de Villiers, 72, T. *Batignolles-Monceaux*. rue des Batignolles, 42. rue Jouffroy, 49.
18e Arr.	Rue de Gérando, 16, T. *Montmartre*. . . rue des Abbesses, 11, T. boulevard Ornano, 150, T. *Chapelle (la)*, rue Doudeauville, 4, T.
19e Arr.	*Villette (la)*. . . rue de Flandre, 101. rue d'Allemagne, 139.

20e Arr.	*Belleville*, rue des Pyrénées, 397, T. *Charonne*, rue de Bagnolet, 53.

Levées des boîtes et distributions dans Paris.

Le service de la levée des boîtes comprend : 1° les boîtes de l'Hôtel des postes ; 2° les boîtes des bureaux dans Paris ; 3° les boîtes dites de quartier, placées chez les débitants de tabac, aux monuments publics et aux gares des chemins de fer. Il est fait chaque jour, outre la levée spéciale de nuit, *huit levées* générales dans toutes les boîtes (*V.* ci-dessous).

Les dimanches et jours fériés, les 4e, 6e et 7e distributions n'ont pas lieu ; la 7e levée est faite à 5 h. aux boîtes de quartier pour la 1re distribution du lendemain, et la 8e et dernière levée n'est faite qu'aux boîtes des bureaux et de l'hôtel des Postes.

Tableau des levées de lettres et des distributions correspondantes.

LEVÉES.								DISTRIBUTIONS [1]
Nos des levées	BOITES DE QUARTIER.		BOITES DES BUREAUX		BOITES de l'Hôtel des postes.			CORRESPONDANTES
	des communes annexées.	de l'ancien Paris.	des communes annexées.	de l'ancien Paris.				
	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.			h. m. h. m.
spéciale de nuit	» »	» »	3 »	4 »	4 30	1re :		7 30 à 9 30
1re	6 30	7 »	7 »	7 30	8 30	2e :		9 » à 11 »
2e	9 »	9 30	9 30	10 »	11 »	3e :		11 30 à 1 »
3e	11 »	11 30	11 30	12 »	1 »	4e :		1 30 à 3 »
4e	1 »	1 30	1 30	2 »	3 »	5e :		3 30 à 5 »
5e	3 »	3 30	3 30	4 »	5 »	6e :		5 30 à 7 »
6e	3 45	4 15	4 15	4 45	5 45	7e :		6 30 à 8 »
7e	4 30	5 »	5 »	5 30 [2]	6 »	8e :		7 30 à 9 »
8e	8 30	9 »	9 »	9 30	9 45	1re	du lendemain	

[1] Les distributions dans les communes annexées ont lieu une demi-heure plus tard que dans l'ancien Paris

[2] *V.* au tableau des bureaux les dernières levées des boîtes pour les départs du soir.

CAPILLA ALFONSINA
BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

Les lettres pour la ligne du Havre sont reçues jusqu'à 9. h. du soir aux boîtes de quartier, à 9 h. 30 min. aux boîtes de bureaux et à 9 h. 45 min. à l'Hôtel des postes.

N. B. — Les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e distributions comprennent en outre les lettres parvenues, à différentes heures de la journée, de la banlieue ou de la province.

Levées exceptionnelles avec taxe supplémentaire. — De 5 h. 45 à 6 h. du soir, 20 c. en plus par lettre, et de 6 h. à 6 h. 15 du soir, 40 c. par lettre, aux bureaux situés : rue des Halles, 9; rue Cambon, 9 ; rue d'Antin, 19; boulevard Beaumarchais, 85; rue des Vieilles-Haudriettes, 4; rue Réaumur, 47; boulevard Saint-Germain, 23; rue Bonaparte, 21; rue Serpente, 18 ; boulevard Saint-Germain, 242 ; place de la Madeleine, 28; rue d'Amsterdam, 19; rue Milton, 1 ; rue Taitbout, 46; rue d'Enghien, 21.

De 6 h. à 6 h. 15 du soir (20 c. par lettre en plus) et de 6 h. 15 à 6 h. 30 du soir (40 c. par lettre en plus), aux bureaux situés : à l'Hôtel des postes ; place de la Bourse, 4 ; place du Théâtre-Français, 4 ; rue de Cléry, 28.

De 6 h. 30 à 7 h. du soir (taxe supplémentaire de 60 c. par lettre) à l'Hôtel des postes.

En outre, des levées spéciales ont lieu avant le départ des trains-poste, aux bureaux situés auprès des gares des chemins de fer.

TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE

Les dépêches télégraphiques privées sont soumises à des taxes fixées par des lois et perçues au départ.

L'administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

L'indication de la date, de l'heure du dépôt et du lieu du départ, est transmise d'office. Sauf ces indications, tous les mots transcrits par l'expéditeur, sur la minute de sa dépêche, sont comptés et taxés.

Il n'est admis de dépêches de nuit qu'entre les bureaux ouverts d'une manière permanente pendant la nuit : ces dépêches ne sont soumises à aucune surtaxe.

Aucune dépêche déposée à un bureau télégraphique ne peut être retirée de la transmission que par la personne même qui l'a remise ou envoyée. Dans ce cas, la taxe perçue n'est pas emboursable, sauf ce qui aurait été payé pour port de lettre ou pour frais d'exprès ou d'estafette.

Bureaux dans Paris [1].

Ier Arrondissement : — Rue Jean-Jacques-Rousseau, 53. — Avenue de l'Opéra, 4 (Théâtre-Français). N/2. — Hôtel des Postes (place du Carrousel). — Place Vendôme, 15. — Rue des Halles, 9. N/2. — Rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, 23. — Place du Carrousel. — Hôtel Continental (rue de Castiglione, 3). — Rue Saint-Denis, 90.

IIe Arrondissement : — Palais de la Bourse. N. — Rue de Cléry, 28. — Place Ventadour.

IIIe Arrondissement : — Rue des Haudriettes, 6. — Rue Réaumur, 47.

IVe Arrondissement : — Rue de Rivoli, 17. — Boulevard Beaumarchais, 23 — Boulevard du Palais, 1.

Ve Arrondissement : — Boulevard Saint-Germain, 23. — Rue Monge, 106.

VIe Arrondissement : — Boulevard Saint-Michel, 4. — Quai Malaquais (bureau de la navigation). — Rue des Saints-Pères, 35. — Rue de Vaugirard, 17 (Palais du Luxembourg). N/2. — Place de Rennes, 4.

VIIe Arrondissement : — Rue de Grenelle, 103 (central). N. — École militaire (pavillon d'artillerie). — Palais Bourbon (rue de Bourgogne). — Avenue Duquesne, 40. — Rue Saint-Dominique, 86

VIIIe Arrondissement : — Avenue des Champs-Élysées, 33. N/2. — Boulevard Haussmann, 121. — Boulevard Malesherbes, 101 — Boulevard Malesherbes, 4. — Rue Saint-Lazare, 112 (place du Havre). N/2. — Rue Boissy-d'Anglas, 3. N/2. — Avenue Friedland, 39. — Avenue Marceau, 46.

IXe Arrondissement : — Boulevard des Capucines (Grand-Hôtel), 12. N/2. — Rue Lafayette, 35. — Rue Sainte-Cécile, 2. — Boulevard de Clichy, 81. — Rue de Provence, 54. — Rue Milton, 1.

Xe Arrondissement : — Rue de Dunkerque, 18 (Gare du Nord). N/2. — Rue de Strasbourg, 8. — Boulevard Saint-Denis, 16. N/2. — Rue de Lancry, 10. — Rue des Écluses-Saint-Martin, 4.

XIe Arrondissement : — Place de la République, 10. N/2. — Boulevard Voltaire, 105. — Boulevard Richard-Lenoir, 108. — Boulevard de Belleville, 45.

XIIe Arrondissement : — Rue du Faubourg-Saint-Antoine, 222.

[1] Les bureaux suivis de N. sont ouverts toute la nuit; les bureaux suivis de N/2, jusqu'à onze heures, sauf ceux du Grand-Hôtel et de la place du Havre qui sont ouverts jusqu'à minuit ; les autres sont ouverts de 7 h. ou de 8 h. du matin à 9 h. du soir.

CAPILLA ALFONSINA

— Rue de Charenton, 240. — Bercy, rue Gallois, 34. — Gare de Lyon. N/2.

XIIIe Arrondissement : — Quai d'Austerlitz (gare d'Orléans). N/2. — Les Gobelins, avenue d'Italie, 77.

XIVe Arrondissement : — Montrouge, avenue d'Orléans, 8. — Plaisance, rue de l'Ouest, 81. — Avenue du Maine, 33. — Boulevard Montparnasse, 174.

XVe Arrondissement : — Grenelle, rue de Lourmel, 35. — Vaugirard, rue Blomet, 73.

XVIe Arrondissement : — Auteuil, rue Pierre-Guérin, 9. — Les Ternes, avenue de la Grande-Armée, 32. — Place d'Eylau, 3. — Passy, rue Guichard, 9.

XVIIe Arrondissement : — Batignolles-Clichy, rue Brochant, 25. — Avenue de Villiers, 72. — Rue de Villiers, 7.

XVIIIe Arrondissement : — Clignancourt, boulevard Ornano, 50. — Montmartre, boulevard Rochechouart, 84. — La Chapelle, rue Doudeauville, 4.

XIXe Arrondissement : — La Villette, rue de Flandre, 30. — Rue d'Allemagne, 211 (Marché aux bestiaux).

XXe Arrondissement : — Belleville, rue des Pyrénées, 397. — Boulevard de Belleville, 45.

Tarif uniforme pour la France.

Entre deux bureaux d'une même ville, d'un même département ou de départements différents (Corse comprise), 5 c. par mot, avec un minimum de 10 mots par dépêche.

Depuis le 1er mai 1879 des dépêches par tube pneumatique, portant le nom de *cartes-télégrammes*, circulent dans l'intérieur de Paris. Il y en a de deux sortes : les cartes circulant à découvert, dont le prix est de 30 c., les cartes fermées, qui coûtent 50 c. Le nombre de mots n'est pas limité. Les cartes fermées consistent en une feuille pliée en deux, encollée sur les bords et portant un pointillé (comme les timbres-postes) permettant de les ouvrir sans déchirure.

Les cartes-télégrammes ne peuvent circuler que dans l'ancien Paris, c'est-à-dire dans l'enceinte de l'ancienne barrière d'octroi. Les cartes adressées dans les rues comprises entre cette barrière et les fortifications seront purement et simplement mises à la poste par l'administration des télégraphes ; elles doivent être déposées dans les boîtes spéciales des bureaux télégraphiques portant cette inscription : cartes-télégrammes.

Il est interdit de rien renfermer dans les dépêches collées.

Algérie et Tunisie.

Entre un bureau quelconque de France (Corse comprise) et un bureau quelconque d'Algérie ou de Tunisie, 10 c. par mot, avec un minimum de 10 mots par dépêche.

Étranger.

Tarif par mot.

Allemagne, 20 c. — Angleterre, 25 c. — Autriche, 30 c. — Belgique, 10 ou 15 c. — Danemark, 35 c. — Égypte : Alexandrie, 1 fr. 70 c.; Haute-Égypte, 2 fr. 20 c.; autres bureaux, 1 fr. 95 c. — Espagne, 25 c. — Grèce, 60 c. — Hongrie, 35 c. — Italie, 25 c. — Luxembourg, 12 c. 1/2 ou 5 c. — New-York : ville, 2 fr. 50 c.; État, 2 fr. 70 c. — Norvège, 45 c. — Pays-Bas, 20 c. — Portugal, 25 c. — Russie d'Europe, 60 c. — Suède, 45 c. — Suisse, 15 et 10 c. — Turquie d'Europe, 60 c.

Taxes spéciales.

La taxe du collationnement est égale, à la moitié de la taxe de la dépêche.

La taxe de l'accusé de réception est égale à celle de la dépêche.

Copie : 1° L'expéditeur ou le destinataire qui veut obtenir copie d'une dépêche par lui envoyée ou reçue paye un droit de 50 c. par copie.

2° Toute dépêche adressée à plusieurs destinataires dans la même ville est soumise à un droit de copie égal à autant de fois 50 c. qu'il y a de destinataires, moins un.

Port à domicile.

Dans le lieu d'arrivée, gratuit. — Hors du lieu d'arrivée : frais de poste affranchissement gratuit ; pour chargement, 50 c. ; — frais d'exprès pour chaque kilomètre, 50 c.

Avis. — Les dépêches doivent être écrites lisiblement, en langage ordinaire et intelligible, sans abréviation de mots. Elles doivent être signées par l'expéditeur et porter au bas son adresse. La réponse peut être payée d'avance.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance par la voie télégraphique (article 6 de la loi du 28 novembre 1850).

CHANGEURS

Il y a quelques années on ne rencontrait guère de changeurs que sur les grands boulevards, au Palais-Royal et dans les passages. Dans ces derniers temps, un très grand nombre de changeurs se sont établis dans presque tous les quartiers de Paris, et tous les jours s'ouvrent de nouveaux établissements. En outre, plusieurs grands établissements financiers ont ouvert de nom-

CAPILLA ALFONSINA BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

Lreux bureaux succursales qui rendent les mêmes services que les bureaux de change.

Presque tous les changeurs achètent et vendent au comptant les valeurs cotées à la Bourse : rentes françaises et étrangères, actions et obligations, etc.; ils prennent à l'encaissement les coupons échus des différentes valeurs et en remettent immédiatement le montant, moyennant un léger droit.

La plupart des changeurs ont à leur porte un tableau où se trouve affiché le cours de la bourse du jour.

Les établissements de changeurs étant actuellement disséminés sur tous les points passagers de Paris et étant facilement reconnaissables à première vue, nous ne croyons pas nécessaire d'en nommer aucun.

CERCLES ET CLUBS

Les principaux sont : le *Jockey-Club*, rue Scribe, 1 *bis*; — le *cercle des Champs-Élysées*, rue Boissy-d'Anglas, 5; — le *cercle de l'Union*, boulevard de la Madeleine, 11; — le *cercle Malesherbes*, boulevard Malesherbes, 1; — le *cercle des Éclaireurs*, rue de la Paix, 25; — le *cercle Grammont-Saint-Hubert*, rue Halévy, 16; — le *Sporting-Club*, place de l'Opéra, 6, et boulevard des Capucines, 8; — le *cercle de la rue Royale*, place de la Concorde, 4; — l'*Union artistique*, place Vendôme, 18 (connu sous le nom de *cercle des Mirlitons*); — le *cercle artistique et littéraire*, rue Volney, 7; — le *cercle des Chemins de fer*, à l'angle du boulevard des Italiens et de la rue de la Michodière, 22; — le *cercle Agricole*, boulevard Saint-Germain, 284, au coin du quai d'Orsay; — le *cercle des Agriculteurs de France*, rue Le Peletier, 1; — le *cercle de la Librairie*, boulevard Saint-Germain, 117; — le *Grand-Cercle*, boulevard Montmartre, 16; — le *Hunting-Club*, boulevard Montmartre, 21; — le *cercle Franco-Américain*, place de l'Opéra, 4; — le *Yatch-Club*, boulevard des Capucines, 1 *bis*; — le *cercle des Beaux-Arts*, place de l'Opéra, 4; — le *cercle du Commerce et de l'Industrie*, boulevard Poissonnière, 14 *bis*; — le *cercle International*, 6, boulevard des Capucines; — le *cercle Républicain*, rue Vivienne, 47; — le *cercle des Arts béraux*, rue Vivienne, 49; — le *cercle de la Presse*, rue Le Peletier, 6; etc.

IV

MODÈLES D'ITINÉRAIRES. — JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES MONUMENTS, MUSÉES, ETC. — THÉATRES.

MODÈLES D'ITINÉRAIRES [1]

Un jour.

Avenue de l'Opéra. — Opéra. — Place et colonne Vendôme. — La Madeleine. — Faubourg Saint-Honoré. — Palais de l'Élysée. — Avenue Marigny et Champs-Élysées. — Arc de triomphe. — Panorama national. — Palais de l'Industrie. — Invalides. — Place de la Concorde. — Jardin des Tuileries. — Louvre (à l'extérieur). — Palais-Royal (galeries et jardin). — Bourse. — Déjeuner.

Bibliothèque nationale. — Le Louvre (intérieur). — Halle au blé. — Saint-Eustache. — Halles centrales. — Square et fontaine des Innocents. — Hôtel de Ville. — Tour Saint-Jacques-la-Boucherie. — Théâtres des Nations et du Châtelet. — Pont au Change. — Palais de Justice. — Tribunal de Commerce. — Notre-Dame. — Hôtel et Musée de Cluny. — Palais du Luxembourg (jardin). — Panthéon. — Jardin des Plantes. — Pont d'Austerlitz. — Bassin du canal Saint-Martin. — Colonne de Juillet. — Boulevards. — Cirque d'hiver. — Place de la République. — Porte Saint-Martin. — Porte Saint-Denis. — Dîner au boulevard des Italiens. — Le soir, Opéra ou Théâtre Français.

Deux jours.

1er JOUR. — Avenue de l'Opéra. — Opéra. — La Madeleine. — Boulevard Malesherbes. — Saint-Augustin. — Parc Monceau. — Église russe. — Arc de triomphe de l'Étoile. — Bois de Boulogne. — Champs-Élysées. — Palais de l'Industrie. — Panorama. — Palais de l'Élysée. — Place de la Concorde. — Jardin des Tuileries. — Le Louvre (extérieur). — Palais Royal (galeries et jardin). — Déjeûner.

Bibliothèque nationale. — Le Louvre (intérieur). — Saint-Germain l'Auxerrois. — L'Institut. — La Monnaie. — Le Pont-Neuf. — Pont au Change. — Palais de Justice. — Tribunal de commerce. — Notre-Dame — Hôtel-Dieu. — Pont d'Arcole. — Théâtres des Nations et du Châtelet. — Tour-Saint-Jacques-la-Boucherie. — Hôtel de Ville. — Square et fontaine des Innocents. — Halles centrales. — Saint-Eustache. — Halle au blé. — Bourse. — Dîner au boulevard des Italiens. — Le soir Opéra.

[1] Aux personnes qui désireraient avoir des vues stéréoscopiques sur verre des principaux monuments de Paris, nous recommanderons *MM. Léon et J. Lévy*, successeurs de *Ferrier père et fils* et *Soulier*, boulevard de Sébastopol, 113.

CAPILLA ALFONSINA
BIBLIOTECA UNIVERSITARIA